

ANNEXE TECHNIQUE DE L'ACCORD INTÉRESSEMENT
Branche Maladie
ANNÉE 2023

SOMMAIRE

1. LE CHAMP D'APPLICATION
2. LA MESURE DE LA PERFORMANCE
 - 2.1 Les indicateurs de la part nationale d'intéressement
 - 2.2 Les indicateurs de la part locale d'intéressement
3. LES MODALITES DE MISE EN CEUVRE

1. LE CHAMP D'APPLICATION

Les organismes visés par la présente annexe sont :

- les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) et leurs œuvres,
- les Directions Régionales du Service Médical (DRSM), personnel administratif et praticiens-conseils, y compris les DRSM DOM,
- la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM),
- les CTI,
- les CEIR,
- les CARSAT et leurs œuvres et la CRAMIF,
- les CGSS,
- les UGECAM et leurs établissements,
- les Unions Immobilières (UIOSS) lorsqu'elles sont rattachées pour leur gestion à un des organismes visés ci-dessus,
- la CCSS (Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère),
- la CSS (Caisse de Sécurité Sociale) de Mayotte,
- les ARS s'agissant des personnels de droit privé qu'elles emploient.

2. LA MESURE DE LA PERFORMANCE

- **Contexte**

Dans un contexte post crise sanitaire, la branche maladie souhaite revenir aux précédents standards de qualité sur le service de base (délais IJ, taux de décroché...). Les objectifs ont été alignés sur les indicateurs issus des orientations de la nouvelle COG 2023-2027.

La branche reste donc sur un haut niveau d'exigence avec des objectifs mobilisateurs et reflétant les efforts et la mobilisation de toutes les composantes de son large réseau.

Quelques nouveaux objectifs ont été introduits soit pour rendre compte de la forte mobilisation de la branche pour favoriser l'accès aux droits et aux soins (Taux de patients ALD avec MT, pourcentage de population couverte par une CPTS, ...) soit pour confirmer son haut niveau d'implication dans la réalisation d'enjeux stratégiques (lutte contre la fraude, plan de maîtrise des IJ...).

- **Mesure de la performance**

Conformément aux principes de l'accord, les indicateurs de la performance collective de branche sont notamment issus de la mise en œuvre conjointe de :

- la loi du 13 août 2004 relative à l'Assurance Maladie,
- les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) pour la période 2023-2027
- les orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion entre la CNAM et l'Etat pour la période 2023-2027.

Certains indicateurs de l'intéressement sont issus des objectifs fixés aux organismes dans le cadre de leur lettre de mission 2023, ainsi, les mêmes cibles, seuils, et règles s'appliquent pour la mesure des résultats des indicateurs.

2.1 Les Indicateurs de la part nationale d'intéressement

Les indicateurs servant à calculer la part nationale de l'intéressement sont communs aux branches Maladie et AT/MP et à tous les organismes les composant.

Ils sont structurés en 3 pôles : la qualité de service, la gestion du risque et la performance économique et sociale.

Tableau de synthèse :

Part nationale				
Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Taux de demandes de carte vitale 2 dématérialisées	83%	75%	80
Qualité de service	Taux de demandes C2S dématérialisées	35%	15%	80

FP

Part nationale

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Nombre de bénéficiaires C2S avec/sans participation financière	7 272 952	6 182 009	80
Qualité de service	Taux de décrochés brut assurés	75%	50%	30
Qualité de service	Taux de courriels traités dans les 48 heures en niveaux 1 et 2	80,0%	70,0%	80
Qualité de service	Taux de Satisfaction globale des assurés	82,5%	70%	20
Qualité de service	Taux de satisfaction globale des PS	82,5%	70%	20
Qualité de service	Taux de satisfaction global employeurs	82,5%	70%	20
Qualité de service	Taux de DMP alimentés par un PS ou ES	35%	21,9%	60
Qualité de service	% de la population couverte par une CPTS	90%	40%	60
Gestion du risque	Indicateur composite 1/2; 1/2 Accès aux soins: 1-Envoi des listes nominatives des assurés non opposés à chaque médecin ou centre de santé médical (ou polyvalent) de ses patients ALD réguliers	1- 30/09/2023	1- 31/12/2023	50

FP

Part nationale				
Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
	2-Taux de patients en ALD avec MT	2- 98%	2- 95%	
Gestion du risque	Nombres d'assistants médicaux	6021	3934	60
Gestion du risque	RCT : Montant moyen recouvré par bénéficiaire	15,25	8,46	80
Gestion du risque	Montant des préjudices subis (MRF 410)	266 000 000	66 500 000	40
Performance économique et sociale	Taux d'accès global à la formation (EFI.PES.02.01)	62%	55%	60
Performance économique et sociale	Index égalité Professionnelle	93 au 15/02/2024	85	60
Performance économique et sociale	Elaborer le SDRH 2023-2027 sur la base d'un bilan et d'une démarche participative avec les réseaux	30/09/2023	30/01/2024	70
Performance économique et sociale	Taux d'évolution de la consommation d'énergie	-5% par rapport à 2021	0%	50

2.2 Les indicateurs de la part locale d'intéressement

Sont concernés par les indicateurs locaux les CPAM, les DRSM, la CNAM, les CARSTAT, la CRAMIF, les CGSS, les CTIR, les CEIR, les UGECAM, la CSS de Mayotte et la CCSS.


FP

Les salariés des œuvres et des Unions Immobilières des Organismes de Sécurité Sociale sont rattachés pour le calcul de l'intéressement à l'organisme qui les gère.

Les indicateurs servant à calculer la part locale de l'intéressement sont structurés autour des 3 mêmes pôles que ceux retenus pour les indicateurs nationaux :

- la qualité de service (intégrant la dématérialisation) ;
- la maîtrise des risques (intégrant la lutte contre les fraudes) ;
- la performance économique et sociale (intégrant la responsabilité sociétale des organisations).

Pour chacun de ces pôles, des points sont attribués en fonction des performances de chaque catégorie d'organisme.

Le système d'intéressement repose ainsi sur un score attribué à chacun des organismes en fonction des résultats obtenus pour chacun des indicateurs.

Tableaux de synthèse :

Part locale CPAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Nombre d'accompagnements dans le cadre des saisines de la Mission accompagnement santé	157 127	78 589	90
Qualité de service	Délai d'instruction des demandes C2S (9 ^{ème} décile)	23j	30j	90
Qualité de service	Délai de paiement de la 1 ^{ère} UJ maladie (délai moyen maladie) TS et TI	28j	33j	100
Qualité de service	Délai de paiement de la 1 ^{ère} UJ AT/MP non subrogée	38j	50j	60
Qualité de service	Utilisation des téléservices PS et Employeurs <u>Indicateur composite (1/3 - 1/3 - 1/3))</u> - Taux Avis d'Arrêt de Travail dématérialisé (AAT) - Taux de e-DAT - Taux de certificat médicaux AT/MP dématérialisés	AAT : 65% e-dat : 81% Certif AT/MP : 55%	AAT : 50% e-dat : 74,74% Certif AT/MP : 35,68%	100
Qualité de service	Taux de rdv réalisés au téléphone sur le total des RDV (dont appels préparatoires conclusifs)	40%	21%	90
Gestion du risque	Taux d'accompagnement des infirmiers nouvellement installés (cible éligible)	75%	40%	100
Gestion du risque	Indicateur composite 1/2 ; 1/2 Taux de couverture de la campagne SEGUR (DNS)	75% 85%	50% 65%	60



 FP

Part Locale CPAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
	Taux de couverture de la campagne "assistant médical"			
Gestion du risque	Indicateur composite 1/3 ; 1/3 ;1/3 Taux de participation au dépistage du cancer: - du sein - du col de l'utérus - colorectal	Cancer du Sein : 58,80% Cancer du col de l'utérus : 58,40% Cancer colorectal : 37,80%	Cancer du Sein : 51,56% Cancer du col de l'utérus : 47,46% Cancer colorectal : 21,60%	60
Gestion du risque	Taux de dossiers implicites ou hors délai MP	< 0.1%	< 1%	100
Performance économique et sociale	Validation sans restriction des comptes	100%	0%	150

Part Locale DRSM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	<u>Indicateur composite 1/2, 1/2</u> - Taux Avis d'Arrêt de Travail dématérialisé (AAT) - Taux de certificats médicaux AT/MP dématérialisés	AAT : 65% Certif AT/MP : 55%	AAT : 50% Certif AT/MP : 35,68%	100

CPAM

Part locale DRSM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	<p><u>Déploiement de MATIS :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps de visite de la direction régionale dans les ELSM déployés - Mise en œuvre d'une stratégie régionale de communication autour de MATIS - Formation et accompagnement de tous les métiers en UTAA 	<p>ELSM visités : 100 %</p> <p>Au moins 3 actions de communication</p> <p>100% des métiers formés et accompagnés</p>	<p>ELSM visités : 85 %</p> <p>Au moins 1 action de communication</p> <p>100% des métiers formés et accompagnés</p>	300
Gestion du risque	Taux de couverture de la campagne "échanges confraternels sur les IJ"	85%	65%	150
Gestion du risque	Taux de Croissance annuelle du nombre d'actions de contrôle des IJ par le service médical	5%	3%	150
Gestion du risque	Taux d'accompagnement des infirmiers nouvellement installés (cible éligible)	75%	40%	100
Gestion du risque	Taux de dossiers implicites ou hors délai MP	< 0.1%	< 1%	100
Performance économique et sociale	Validation sans restriction des comptes	100%	0%	100

FP *

Part locale CNAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	ARPEGE TS	Démarrage pré série au 31/12/2023	31/03/2024	60
Qualité de service	METEORE palier 1 Lot 1	15 caisses en lot 1 au 31/12/2023	0 caisse en lot 1 au 31/12/2023	60
Qualité de service	Renouveler le SVI du 3646	31/12/2023	01/05/2024	60
Qualité de service	Piloter le projet de reprise par les UGECAM, des centres de santé gérés par les caisses : Définir la trajectoire de transfert grâce à une démarche structurée et des moyens adéquats. Diffusion au réseau du kit de déploiement	01/10/2023	01/02/2024	70
Qualité de service	Application carte Vitale 1/2; 1/2 1. Déployer l'appli AppCV dans les 8 départements pilotes 2. Stabiliser les modalités d'authentification des personnes	1. AppCV utilisable au 30/06/2023 2. Validation livrable au 30/06/2023	1. AppCV utilisable au 31/10/2023. 2. Validation livrable au 31/10/2023	80
Qualité de service	Refondre l'ergonomie des téléservices entreprises sur le processus risque professionnel	Enrichissement de DAT avec un nouveau service en ligne permettant de faire des réserves au 15/09/2023	Enrichissement de DAT avec un nouveau service en ligne permettant de faire des réserves au 15/01/2024	80
Gestion du risque		1. 31/12/2023 2. 31/12/2023	1. 31/03/2024 2. 31/03/2024	90

FBS

Part locale CNAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
	<p>Préparer la reprise par l'Assurance Maladie des invitations aux dépistages organisés du cancer 1/3;1/3;1/3</p> <p>1. Cadrage stratégique et opérationnel du pilotage des invitations</p> <p>2. Développer le système d'information dédié à la gestion des parcours prévention - mise en production V1</p> <p>3. Pérenniser l'envoi des listes aux médecins traitants + kit de dépistage colorectal en pharmacie</p>	3. 30/06/2023	3. 30/10/2023	
Gestion du risque	<p>Participer à la construction et au lancement des bilans de prévention aux âges clés : lancement et cadrage du dispositif</p>	30/06/2023	30/10/2023	60
Gestion du risque	<p>Poursuivre le déploiement du plan et des mesures de maîtrise des IJ 1/3;1/3;1/3</p> <p>1. Déployer une stratégie pérenne d'identification /accompagnement/sanction (MSO/MSAP) des plus gros prescripteurs d'IJ:</p> <p>2. Déployer la nouvelle stratégie IJ du contrôle du service médical : taux d'évolution du nombre de contrôles par le SM : +10% en 2023</p> <p>3. Poursuivre la construction/mise en oeuvre du plan d'actions GDR IJ (yc action DRP entreprises à fort taux d'absentéisme)</p>	<p>1. 31/12/2023</p> <p>2. +10% au 31/12/2023</p> <p>3. 31/12/2023</p>	<p>1. 31/03/2024</p> <p>2. +0% au 31/12/2023</p> <p>3. 31/03/2024</p>	90
Gestion du risque	<p>Enrichir Mon Espace Santé et développer ses usages</p>	1. 31/12/2023	1. 31/03/2024	90

FV
★

Part locale CNAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
	<p>1. Déployer les nouvelles fonctionnalités de MES dont prévention (messages de prévention + carnet de santé numérique de l'enfant), personnalisation, etc.</p> <p>2. Accroître le nombre de comptes MES activés</p> <p>3. Développer les usages : nombre moyen de connexions annuelles 8 à fin 2023</p>	<p>2. 20% de MES activés au 31/12/2023</p> <p>3. Nombre moyen de connexion/ an : 8 au 31/12/2023</p>	<p>2. 0% de MES activés au 31/12/2023</p> <p>3. Nombre moyen de connexion/ an : 0 au 31/12/2023</p>	
Gestion du risque	<p>Diffuser auprès du réseau la nouvelle stratégie contentieuse en matière de lutte contre la fraude (lettres de mise en garde, renforcement du recours aux pénalités financières et aux procédures conventionnelles ou ordinales)</p>	30/04/2023	30/08/2023	50
Gestion du risque	<p>Mise en œuvre d'un site de datavisualisation sur les professionnels de santé libéraux : Data PS</p>	<p>Ouverture d'une 1ère version du site au 31 mars 2023</p>	31/07/2023	40
Performance économique et sociale	<p>Résorber la dette technique - Taux de respect des jalons 2023 inscrits dans la roadmap 2023</p> <p>Mettre en place les moyens et les services pour assurer notre cyberdéfense 1/3;1/3;1/3</p>	100% des jalons 2023	0% des jalons 2023	60
Performance économique et sociale	<p>1 - Installer le CERT (*) et le CSIRT pour anticiper et répondre aux attaques cyber sécurité – cible : réalisation à fin 2023</p> <p>2 a- Construire un PCA Cyber</p> <p>2 b- effectuer un exercice de simulation – cible : réalisation à fin 2023</p>	<p>1. 31/12/2023</p> <p>2 a. 31/03/2023</p> <p>2 b. 30/06/2023</p>	<p>1. 31/03/2024</p> <p>2 a. 31/07/2023</p> <p>2 b. 30/10/2023</p>	60

Part locale CNAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Performance économique et sociale	Mettre en place un dispositif d'animation relatif à la transition écologique	Comitologie et plan d'accompagnement au 30/06/2023	30/10/2023	50

Part locale CARSAT et CRAMIF

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Service social : Taux de demandes d'intervention avec rendez-vous dans les 15 jours	75%	65%	75
Qualité de service	Taux de bénéficiaires d'un accompagnement social sans entretien depuis 4 mois	6%	10%	100
Qualité de service	Service social : Taux de remise du plan d'aide aux bénéficiaires d'une intervention sociale individuelle sur l'axe PDP ayant eu au moins 3 entretiens	85%	75%	75
Qualité de service	Taux de remise du plan d'aide aux bénéficiaires d'une intervention sociale individuelle sur l'axe Sécurité des Parcours en Santé ayant eu au moins 3 entretiens	85%	75%	100
Qualité de service				

Part locale CARSAT et CRAMIF

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
	Taux d'assurés bénéficiaires d'une intervention sociale individuelle sur l'axe Prévenir la Désinsertion Professionnelle (PDP) ayant eu au moins 4 entretiens dont au moins 3 de visu	25%	20%	100
Qualité de service	Contribution du service social aux objectifs MisAS (nombre de signalements en provenance du Service social)	12 000	8 400	100
Gestion du risque	Indicateur composite (25/25/25/25) pour évaluation globale du déploiement des programmes de prévention : Taux d'atteinte CPG sur les indicateurs TMS Pros, prévention chutes BTP, RC Pros et absentéisme TMS et RPS	100%	50%	150
Gestion du risque	Taux exécution SPTPE et contrats de prévention	80%	50%	100
Performance économique et sociale	Performance opérationnelle Tarification - Suivi des instanciers : (Nbre de signalements résiduels constatés avant le passage de la tarification N+1 / Nbre de signalements reçus dans les instanciers)*100	100%	98%	100
Performance économique et sociale	Validation sans restriction des comptes	100%	0	100

Part locale CGSS

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Service social : Taux de demandes d'intervention avec rendez-vous dans les 15 jours	75%	65%	40
Qualité de service	Service social : Taux de bénéficiaires d'un accompagnement social sans entretien depuis 4 mois	6%	10%	40
Qualité de service	Nombre d'accompagnements dans le cadre des saisines de la Mission accompagnement santé (hors Guyane)	157 127	78 589	80
Qualité de service	Délai de paiement de la 1ère LJ maladie (délai moyen maladie) TS et TI	33j	38j	60
Qualité de service	Délai de paiement de la 1ère LJ 1ère LJ AT/MP non subrogée	43j	60j	40
Qualité de service	Délai d'instruction des demandes C2S (9ème décile)	28j	40j	90
Qualité de service	Délai de traitement des FSP LAD 9ème décile	17j	20j	80
Qualité de service	Délai de remboursement des FSE Assurés 9ème décile	7j	8j	80

FP

Part locale CGSS

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Utilisation des télé-services Professionnels de santé <u>indicateur composite 50% / 50%</u> - Taux Avis d'Arrêt de Travail dématérialisé (AAT) - Taux de e DAT	AAT : 65% e DAT : 81%	AAT : 50% e DAT : 65%	60
Qualité de service	Taux de rdv réalisés au téléphone sur le total des RDV (dont appels préparatoires conclusifs)	30%	5%	80
Gestion du risque	Indicateur composite 1/2 ; 1/2 Taux de couverture de la campagne SEGUR (DNS) (hors Guyane) Taux de couverture de la campagne "assistant médical"	75% 85% (75%Guyane)	50% 65% (55%Guyane)	40
Gestion du risque	Taux de dossiers implicites ou hors délai MP	< 0.1%	< 1%	60
Gestion du risque	Indicateur composite (25/25/25/25) pour évaluation globale du déploiement des programmes de prévention : Taux d'atteinte CPG sur les indicateurs TMS Pros, prévention chutes BTP, RC Pros et absentéisme TMS et RPS	100%	50%	100
Performance économique et sociale	Validation sans restriction des comptes	100%	0%	150

FB
A

Part locale CTI*

Thème		Indicateur		Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Activités spécifiques (respect des engagements pour les activités Intégration d'exploitabilité, Intégration applicative, Hébergement, Support, Poste de travail national et Traitements informatiques)			100%	0%	350
Qualité de service	Respect des engagements pour l'activité de Gestion des sauvegardes informatiques			100%	0%	35
Qualité de service	Respect des engagements de Disponibilité des applications et Infrastructures (contribution propre)			100%	0%	190
Qualité de service	Indicateur composite 30/40/15/15 Mise en production: -Taux mensuel de respect des délais de mise en production -Taux mensuel de qualité de la mise en production -Taux mensuel de respect du délai de la saisie de la planification avant le comité d'approbation des changements -Taux mensuel de respect du délai de mise à disposition du compte-rendu de mise en production			95% (mensuel) 95% (mensuel) 80% (mensuel) 80% (mensuel)	95% (mensuel) 95% (mensuel) 80% (mensuel) 80% (mensuel)	100
Qualité de service	Respect des engagements pour les activités de supervision des applications et Infrastructures			100%	0%	35
	Indicateur composite 1/2 ; 1/2					50

FD A

Part locale CTI*

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Disponibilité des applications et traitements informatiques (contribution collective): -Taux d'applications respectant l'engagement de disponibilité annuelle (contribution collective) -Taux de traitements informatiques respectant les délais et le planning (contribution collective)	100% 100 % (mensuel)	0% 0 % (mensuel)	
Gestion du risque	Indicateur composite 30/20/20/20/10 Sécurisation du SI: -Taux de couverture des règles PSSI-MCAS -Maîtrise des opérations d'administration sur les serveurs de production (Bastion) - Une revue des comptes et habilitations réalisée chaque trimestre -Maîtrise des opérations d'administration sur les bases de données de production (Proxy SQL) - Un état des lieux des accès aux bases réalisé chaque trimestre -Suppression des règles de filtrage trop permissives présentes dans la configuration des Firewall internes -Participation au cadrage du besoin pour le projet "Gestion des accès à Privilèges"	100% 100% 100% 100% OUI	80% 100% 100% 100% NON	100
Performance économique et sociale	Taux de respect de la validation des comptes	100%	0%	80
Performance économique et sociale	Taux de respect de la prévision budgétaire du dernier trimestre de l'année (autres comptes informatiques) par rapport au budget réalisé	Budget consommé entre 98% et 102% de la prévision	Budget consommé entre 90% et	60

FPA

Part locale CTI*

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
			105% de la prévision	

*Pour les CTI, le périmètre des activités est spécifique à chaque organisme. Les applications exploitées, développées, recettées, mises en production etc... étant différentes, des regroupements ont été opérés dans plusieurs « sous-familles ». Le résultat local sera pondéré selon l'activité réelle de chaque CTI.

Part locale CEIR

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Taux du nombre de jours ouverts sans pénalité de la Poste de responsabilité du CEIR	95%	95%	100
Qualité de service	Nombre de signalement de non-conformité du bordereau sécurisé de la Poste de responsabilité du CEIR	0	2	40
Qualité de service	Taux de plis fautés <= 0,02% de la production	100%	100%	40
Qualité de service	Tableau mensuel identifiant les problèmes rencontrés générant des plis fautés	100%	100%	40
		0 retard	2 retards	40

FRP



Part locale CEIR

Part locale CEIR				
Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Nombre d'inventaires des consommables (papiers, étiquettes et enveloppes) remontés avant le 10 de chaque mois			
Qualité de service	Nombre de remontées trimestrielles du taux de gâche papier jet d'encre et enveloppes C6 avant le 20 du mois suivant chaque fin de trimestre	0 retard	2 retards	40
Qualité de service	Nombre de remontées mensuelles des taux d'indisponibilité de chaque machine (impression et mise sous pli) dans les délais fixés par la Cham	0 retard	1 retard	40
Qualité de service	Taux de respect du planning de production CLOE pour maintien en condition opérationnel du Back-Up	100%	90%	50
Qualité de service	Nombre de tests du matériel de back-up des fournisseurs par trimestre et par fournisseurs	1 chaque trimestre	1 chaque trimestre	70
Qualité de service	Taux de suivi des délais d'intervention des mainteneurs (identification des écarts de délais entre l'intervention et le contrat de maintenance)	100%	100%	40
Qualité de service	Nombre de points de situation quotidiens de la production transmis à la Cham dans les délais	0 retard	2 retards	30

FR 8

Part locale CEIR

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Taux de réponses aux sollicitations de la Cnam (dans les délais demandés) pour les projets d'évolution de l'éditique	100%	100%	130
Gestion du risque	Nombre de réclamations d'anomalie effectuées/remontées par les clients éditiques (confirmés par le pilotage Cnam) concernant l'impression des documents et la mise sous pli	0	2	130
Performance économique et sociale	Taux de respect des engagements de production journalière	100%	100%	110
Performance économique et sociale	Taux de transmission des informations de consommation budgétaire avant le 20 du mois suivant	100%	100%	30
Performance économique et sociale	Taux de transmission trimestrielle des écarts entre le budget prévisionnel et le réalisé	100%	100%	30
Performance économique et sociale	Taux de transmission des factures pour les postes "papier, encres et enveloppes" dans les délais demandés par la Cnam	100%	100%	40

FB A

Part locale UGECAM

Part locale UGECAM					
Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération	
Qualité de service	Préparation aux réformes SSR : formalisation d'un PA global sur les réformes, mise en œuvre et évaluation	Transmission du plan d'actions au plus tard le 31/12/2023 selon la déclinaison de la trame nationale	O/N	150	
Qualité de service	Mise à jour de la feuille de route sur l'offre médico-sociale et suivi annuel de la mise en œuvre	Transmission des plans d'actions attendue au plus tard le 31/12/2023	O/N	150	
Qualité de service	% des établissements éligibles (concernés) certifiés au minimum « certification qualité confirmée » - sanitaire	- 100% si tous les établissements en Certification avec mention - 80% si 1 établissement classé en certification simple - 0% si 1 établissement classé en certification sous condition	50%	100	
Qualité de service	% des établissements éligibles (concernés) avec un résultat d'évaluation externe cotation 3 minimum et aucun critère impératif <3.5 - MS.	Cotation evaluation HAS > 2,5: 40% Cotation ensemble critères impératifs >3,5: 60%	O/N	100	
Gestion du risque	Actualisation et suivi des actions du plan régional "sport-santé"	Transmission d'un plan d'actions régional à la DNGU au plus tard pour le 31/12/2023	O/N	50	
Performance économique et sociale	Taux de marge brute	Objectif national : 5% Objectif régional : taux de marge brute arrêté à l'issue du dialogue de gestion, après analyse du plan	Taux de marge brute N-1	150	

FP

8

Part locale UGECAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
		d'équilibre. Transmission à la validation des comptes 2023		
Performance économique et sociale	Mettre à jour le plan d'action de prévention de l'absence / désinsertion et alimenter les fiches actions de mise en œuvre du plan de prévention	Transmission des plans d'actions et fiches actions des UGECAM au plus tard le 31/12/2023	O/N	100
Performance économique et sociale	Attractivité des métiers : élaboration d'un plan d'action régional pour le développement de l'attractivité des métiers Ugecam	Remontée du plan d'attractivité global au 31/12/2023	O/N	100
Performance économique et sociale	Déployer la PSSI et mise en place de la cybersécurité	<p>Objectifs 2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1er composant (sur 5 points) Auto évaluer l'ensemble des règles du Plan d'action 2023 de la PSSI (66 règles) Aucune règle ne doit avoir un statut « Non évalué » - 2 et 3eme composant (sur 15 points) a) Audit sur pièces <p>Mettre en œuvre les 16 règles règles du lot 1, ciblées par le GT PSSI Ugecam dans le cadre de l'audit sur pièces PSSI 2023.</p>	O/N	100

FP

Part locale UGECAM

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
		b) Mise en œuvre des règles techniques Mettre en œuvre les 27 règles techniques P1 du lot 2 ciblées par le GT RSI.		

Part locale MAYOTTE

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Délai de paiement de la 1ère JI maladie (délai moyen maladie) TS et TI	40	60	80
Qualité de service	Délai de règlement des FSP LAD	17 j	20 j	100
Qualité de service	Délai de remboursement des FSE Assurés 9 ^{ème} décile	7 j	8 j	100
Qualité de service	Taux d'adhérents au compte Améli	47%	42%	100
Qualité de service	Taux de bénéficiaires d'un accompagnement social sans entretien depuis 4 mois	≤ 30%	≤ 45%	100

FR 5

Part Locale MAYOTTE

Thème	Indicateur	Cible	Seuil	Pondération
Qualité de service	Préparation du déploiement de la C2S	01/01/2024	31/03/2024	90
Qualité de service	Compte ameli: Taux d'attestations de droits dématérialisées	70%	61,42%	100
Qualité de service	Compte ameli: Taux de déclarations du nouveau né	50%	37,3%	100
Qualité de service	Compte ameli: Part des adhérents avec adresse email validée	50%	43,70%	80
Performance économique et sociale	Validation des contrôles et dispositifs de maîtrise des risques	100%	0%	150

3. LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

Sur la part nationale, le poids respectif de chacun des thèmes est le suivant :

- 53 % pour la qualité de service ;
- 23 % pour la maîtrise des risques ;
- 24 % pour la performance économique et sociale

FP

La performance collective de branche se calcule selon la formule suivante :

LE TAUX DE REUSSITE AU NIVEAU NATIONAL =

(Taux de réussite Qualité de service x 53) + (Taux de réussite Gestion du risque x 23) + (Taux de réussite Performance économique et sociale x 24)

Le seuil de déclenchement de l'intéressement est fixé pour les objectifs de performance collective nationale à 50 %.

Si le résultat ne dépasse pas 50%, le montant de la part nationale est nul.

Passé ce seuil de 50 %, le taux de réussite national est appliqué à la part nationale d'intéressement.

La performance locale s'exprime par le rapport :

Taux de Réussite Locale=	Montant des points acquis au titre des objectifs locaux réalisés *
	Montant des points théoriques à atteindre

* en déclinaison de l'objectif national

Si un organisme local ne dépasse pas 50 % des points totalisables, le montant de son intéressement pour la partie locale sera nul. Passé ce seuil de 50%, le taux de réussite locale est appliqué à la part locale d'intéressement.

3.1 Montant théorique par ETP = Part individuelle totale d'intéressement

FRS

- Pour chacune des deux enveloppes, nationale et locale, est calculé un montant théorique par ETP :
- Masse nationale d'intéressement / Nombre d'ETP de l'Assurance maladie éligibles selon le présent accord
 - Masse locale d'intéressement / Nombre d'ETP de l'Assurance maladie éligibles selon le présent accord

Le montant théorique de l'intéressement est uniforme pour l'ensemble de l'Assurance maladie et indépendant des différents fonds de gestion qui permettent de le financer.

Ainsi, l'intéressement des salariés résultera de deux composantes :

- Un montant par ETP, pour la partie nationale, appelé Part Individuelle Nationale d'Intéressement (PINI)
- Un montant par ETP, pour la partie locale, appelé Part Individuelle Locale d'Intéressement (PILI)

3.2 Montant de l'intéressement réel par ETP = Montant total de l'intéressement distribué (MTID)

Le montant de chacune des parts théoriques, nationale et locale, sera pondéré par un coefficient reflétant la performance respective de la branche et de l'organisme local.

Les coefficients de performance sont obtenus comme suit :

- Pour la performance de branche, le coefficient sera égal au taux de réussite nationale (TRN), sous réserve du dépassement du seuil de déclenchement fixé à 50%.
- Pour la performance locale, le coefficient sera égal au taux de réussite locale (TRL), sous réserve du dépassement du seuil de déclenchement fixé à 50%.

Par ETP, le montant total de l'intéressement distribué (MTID) sera calculé comme suit :

$$\text{MTID} = (\text{PINI} * \text{TRN}) + (\text{PILI} * \text{TRL})$$

PINI = Montant par ETP, pour la partie nationale

TRN = Taux de réussite nationale

PILI = Montant par ETP, pour la partie locale

TRL = Taux de réussite locale

3.3 Dispositions particulières applicables à certaines catégories d'organismes

Sont concernées par ces dispositions particulières les catégories d'organismes suivants :

- d'une part, les CARSAT, hors CRAMIF, les CGSS et la CSS de Mayotte,
- d'autre part, la CCSS,
- enfin, les ARS en leur qualité d'employeurs de salariés de droit privé.

Les CARSAT, les CGSS et la CSS de Mayotte

Afin d'éviter des disparités au sein d'un même organisme des dispositions particulières sont prévues pour les organismes ayant plusieurs caisses nationales de rattachement.

Les CARSAT

FP

Le montant national d'intéressement distribué (MNID) aux agents des caisses régionales (hors CRAM Ile-de-France) est égal à la moyenne pondérée du montant national d'intéressement distribué (MNID) de la branche Retraite et du montant national d'intéressement distribué (MNID) des branches Maladie et Accident du Travail.

Le montant local d'intéressement distribué (MLID) est égal à la moyenne pondérée du montant local d'intéressement distribué (MLID) de la branche Retraite et du montant local d'intéressement distribué (MLID) des branches Maladie et Accident du Travail.

Le montant total de l'intéressement distribué (MTID) pour les CARSAT est égal à la somme des montants nationaux et locaux d'intéressement distribués.

Chaque organisme national versera à la CARSAT une enveloppe correspondant au montant total d'intéressement distribué (MTID) multiplié par le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) relevant de sa branche.

Un mécanisme de compensation sera organisé entre organismes nationaux afin d'assurer la neutralité de ce dispositif pour chacun des organismes nationaux.

Ainsi l'éventuelle augmentation de la charge, pour l'un ou l'autre des organismes nationaux, induite par le mécanisme de péréquation organisé au niveau de l'organisme sera compensée par une contribution de l'autre organisme national.

- Les CGSS

Le MNID des agents des Caisses Générales est égal à la moyenne pondérée du MNID de la branche Retraite et du MNID des branches Maladie et Accident du Travail et du MNID de la branche Recouvrement.

Le MLID des agents des caisses générales est égal à la moyenne pondérée du MLID de la branche Retraite et du MLID des branches Maladie et Accident du Travail et du MLID de la branche Recouvrement.

Le montant total d'intéressement distribué (MTID) des salariés des CGSS est égal à : $PNID+PLID$

Chaque organisme national versera à la CGSS une enveloppe correspondant au MTID multiplié par le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) relevant de sa branche.

Un mécanisme de compensation sera organisé entre organismes nationaux afin d'assurer la neutralité de ce dispositif pour chacun des organismes nationaux.

Ainsi l'éventuelle augmentation de la charge, pour l'un ou l'autre des organismes nationaux, induite par le mécanisme de péréquation organisé au niveau de l'organisme sera compensée par une contribution d'un ou des autres organismes nationaux.

Les agents de la CGSS relevant de la branche des exploitants agricoles recevront une prime identique à ceux des autres agents de la CGSS.

Le financement de cette prime sera assuré par chacune des branches (ACOSS, CNAM, CNAV) au prorata de leurs effectifs spécifiques.

- La CSS de Mayotte

Le MNID des agents de la CSS est égal à la moyenne pondérée du MNID de la branche Retraite et du MNID des branches Maladie et Accident du Travail et du MNID de la branche Recouvrement.

Le MLID des agents de la CSS est égal à la moyenne pondérée du MLID de la branche Retraite et du MLID des branches Maladie et Accident du Travail et du MLID de la branche Recouvrement.

Le montant total d'intéressement distribué (MTID) des salariés de la CSS est égal à : PNID+PLID

Chaque organisme national versera à la CSS une enveloppe correspondant au MTID multiplié par le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP) relevant de sa branche.

Un mécanisme de compensation sera organisé entre organismes nationaux afin d'assurer la neutralité de ce dispositif pour chacun des organismes nationaux.

Ainsi l'éventuelle augmentation de la charge, pour l'un ou l'autre des organismes nationaux, induite par le mécanisme de péréquation organisé au niveau de l'organisme, sera compensée par une contribution d'un ou des autres organismes nationaux.

- **La CCSS**

Le MLID des agents de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS) tiendra compte des objectifs des branches famille, recouvrement et maladie et sera égal à la moyenne pondérée du MLID de la branche Famille et du MLID des branches Maladie et Accidents du Travail et du MLID de la branche Recouvrement et Maladie.

Le montant total d'intéressement distribué (MTID) des salariés de la CCSS est égal à : PNID+PLID

Pour la CCSS, la Branche Maladie réalise les calculs pour l'interbranche.

La CNAM versera à la CCSS une enveloppe correspondant au MTID multiplié par le nombre d'Equivalent Temps Plein (ETP).

Les ARS pour leurs personnels de droit privé

Les salariés de droit privé employés dans les Agences Régionales de Santé (ARS) bénéficient de la disposition suivante de l'article 9 du protocole d'accord du 26 janvier 2010, agréé le 15 février, relatif à la mise en place des ARS :

FP

Si la mise en place, dans les agences régionales de santé, d'un dispositif d'intéressement au profit des salariés est envisagée à très court terme, le salarié ne pourra percevoir le produit d'un intéressement sur l'exercice 2010. Dès lors, il bénéficie d'une prime de compensation dont le montant, exprimé en net, correspond à celui de l'intéressement moyen servi dans la branche maladie. Cette prime, dont le montant est proratisé en fonction de l'horaire contractuel de travail et du temps de présence est l'année 2010 dans l'agence, est versée une fois, au mois de juin 2011. Jusqu'à ce qu'un dispositif d'intéressement ait été mis en place au niveau de l'agence, elle est versée les années suivantes, aux mêmes conditions, son montant étant alors actualisé en fonction de l'évolution de l'intéressement moyen servi dans la branche maladie.

BP *